Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_239-AI

ARRETE N° 2026-239

VILLE DE MONTIVILLIERS
PERSONNEL MUNICIPAL
Arrêté de délégation de signatures

Madame Magali BODÉNÈS
Attaché principal

Monsieur le Maire de la Ville de Montivilliers, Jérôme DUBOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2122-20, R2122-8 et R2122-10,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire de Montivilliers,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté donnant délégation de signature du maire à Madame Hélène DUVAL, Directrice générale des services de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté nommant Madame Magali BODÉNÈS pour assurer les fonctions de Responsable du pôle Ressources et Responsable du service Ressources Humaines de la ville de Montivilliers,
Considérant qu'il est nécessaire, dans un souci de bonne administration locale que **Madame Magali BODÉNÈS**, Responsable du pôle Ressources et Responsable du service Ressources Humaines, puisse disposer d'une délégation de signature de certains documents administratifs en lien avec la gestion des Ressources Humaines précisés ci-après,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Magali BODÉNÈS,** Responsable du pôle Ressources et Responsable du service Ressources Humaines, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les documents relatifs aux domaines de compétences de la Responsable des Ressources Humaines :

- Signature des états de services du personnel communal,
- Signature des attestations diverses (Pôle Emploi, nombre d'heures travaillées...),
- Signature des documents relatifs à la formation des agents,
- Signature des conventions de stages,
- Signature des correspondances relatives au refus de candidature à des emplois municipaux.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_239-AI

Article 2 : Le présent arrêté de délégation de signature abroge le précédent arrêté et prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité,

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et notifié à l'intéressée,
- Transmis au contrôle de légalité,
- Transmis au Comptable public.

Fait à Montivilliers, le 23 mars 2026

Le Maire,
Jérôme DUBOST

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 17/04/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MONTIVILLIERS
SEINE-MARITIME

Notifié le 27/04/26
Signature de l'agent